MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMME FRANCE EXCELLENCE - BOURSES D'ETUDES THEOLOGIE 2025

DESCRIPTIF ET PROCEDURE

Date limite de réception des dossiers par l'Ambassade de France au Mexique : 2 juin 2025

1. Objet du programme :

Le programme finance des bourses d'études et de stage, avec une priorité accordée aux niveaux master et doctorat.

Le programme de bourses d'études s'adresse en premier lieu à de futurs cadres religieux amenés à exercer des responsabilités au sein d'une institution religieuse, ainsi qu'à des étudiants et chercheurs dont le projet en sciences humaines est lié directement aux sciences religieuses.

2. Public concerné :

Ces bourses concernent des étudiants et chercheurs :

- ressortissants de tous pays, hormis ceux de l'Union Européenne, du Canada et des Etats-Unis ;
- **francophones**

Toutes les religions sont concernées par le programme de bourses.

3. Modalités:

- La bourse est attribuée pour un cycle d'études (ou pour une partie de celui –ci dans le cas des bourses courtes) par une commission de sélection du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- Les bourses, gérées par Campus France, répondent des allocations aux taux réglementaires retenus pour les différents cycles d'études (taux en vigueur au 1er janvier 2025) :
    - Le montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau Licence ou Master est de 860 € par mois ;
    - Le montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau Doctorat est 1 770 € par mois ;
    - Le montant de l'allocation versée pour une bourses de stage « séjour scientifique de haut niveau » (SSHN) taux « jeune chercheur) » est de 1 704 € par mois ;
    - Le montant de l'allocation versée pour une bourses de stage « séjour scientifique de haut niveau » (SSHN) taux « chercheur confirmé » est de 2 055 € par mois ;

- Conformément à la réglementation sur les bourses d'études applicables au 1er janvier 2023, les frais de formation ne sont pas pris en charge.
- **Le voyage A/R ou toute formation linguistique préalable ne sont pas pris en charge**.

.../...

- La prise en charge de l'hébergement de l'étudiant par une institution ou une association religieuse doit être mentionnée dans le dossier.

Les candidats peuvent postuler à des bourses longues ou courtes.

Bourses longues (de 12 à 36 mois)

Les bourses longues couvrent une période d'études allant de 10 à 36 mois, de préférence aux niveaux Master (M1 et/ou M2) et Doctorat (inscription en France, mais aussi cotutelle et codirection) ;

Les cursus en Licence sont acceptables pour les pays qui ne disposent pas sur place des infrastructures nécessaires.

Les bourses courtes (de 4 à 12 mois) couvrent :

- Une période d'études d'un semestre universitaire – de 4 à 6 mois ;
- Une période de stage allant jusqu'à 12 mois maximum (séjours de recherche de doctorat) – avec possibilité de fractionnement sur plusieurs années.

Point de vigilance : *pour tous les séjours de recherche excédant une durée de 6 mois, le candidat devra procéder à la présentation d'une convention de séjour de recherche émise par l'institution d'accueil – dans un délai de 3 mois à partir de son arrivée en France, conformément à la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020. Ce document conditionne l'attribution de la bourse au-delà de 6 mois.*

4. Formulaires à remplir et procédure (bourses longues et bourses courtes) :

Le document « Annexe Bourse théologie – Pièces à fournir » donne la liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier.

1/ Le dossier est complété par le candidat puis transmis au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Mexique, à l'adresse : anais.bouquelloen@ifal.mx, **au plus tard le 2 juin 2025 à 18h00.**

- 2/ L'Ambassade de France au Mexique transmettra les dossiers de candidature complets au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Pour toute question, les candidats peuvent contacter l'Ambassade de France au Mexique, à l'adresse : anais.bouquelloen@ifal.mx.